

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 025-5568/19/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle EUROBIOMED - Approbation d'une convention MET 19/10125/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, elle a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

Créé en 2009, le Pôle de compétitivité Eurobiomed (issu du Pôle Orphème créé dès 2006) est orienté vers le développement de la filière Santé dans le sud de la France. Il propose à cet effet aux chercheurs, industriels et cliniciens de la filière les ressources et solutions nécessaires pour innover, trouver des financements et se développer, ce qui permet, in fine, d'améliorer la prise en charge et la vie des malades.

L'action du Pôle vise plus particulièrement la médecine personnalisée, les maladies chroniques, le vieillissement et les maladies rares. C'est le premier cluster à se positionner sur l'immunothérapie. Son action s'appuie sur plusieurs missions menées à l'échelle de la Région Sud et de l'Occitanie :

- animation du réseau et expertise,
- support aux projets de R&D,
- soutien à la croissance des entreprises et aide à la levée de fonds.

Le Pôle regroupe à ce jour 271 adhérents dont 226 entreprises, principalement des PME/TPE. Sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, on compte 90 adhérents. L'équipe du Pôle s'efforce de suivre au plus près la vie des membres, grâce à plus de 200 visites d'entreprises ou de laboratoires effectuées dans le courant de l'année.

En 2018, Eurobiomed a organisé 15 événements (dont 6 sur le territoire AMP) ayant réuni plus de 1.700 participants et abouti à de nouveaux partenariats. Pour 2019, le Pôle prévoit de continuer à aller à la rencontre de tous les adhérents ayant une activité de R&D et à renforcer la relation adhérent. Le Pôle est soucieux d'être attractif pour les nouveaux adhérents et d'assurer la visibilité nationale et internationale des points forts du territoire.

Pour être en phase avec les besoins des adhérents et favoriser les échanges, le Pôle organise des événements récurrents : Biorezo, rencontres thématiques, petits déjeuners de l'Innovation... Par ailleurs, Eurobiomed participe à des événements nationaux et internationaux. Ces manifestations permettent de favoriser les rencontres d'affaires bilatérales.

Sur les 54 projets reçus par le Pôle Eurobiomed en 2018, 10 ont été accompagnés, 19 labellisés et 5 financés. Depuis 2006, l'activité dédiée aux projets fait d'ailleurs l'objet d'un tableau de bord précis basé sur les indicateurs identifiés dans le contrat de performance. Au total, 182 projets ont été financés, représentant un montant d'investissement de 805 M€ et 720 emplois directs. 108 produits et services innovants ont été mis sur le marché. Sur les 39 projets déposés à l'Europe, 5 ont été financés.

Pour 2019, le Pôle s'est fixé 3 priorités :

- Montage/accompagnement : renforcement de l'accompagnement global, l'émergence avec les Donneurs d'Ordre.
- Etre Guichet relais pour tous les projets européens sur le territoire : validations projets, accompagnement renforcé au montage.
- Garantir le même processus/traitement des dossiers dans un contexte d'extension du territoire (régions Sud et Occitanie).

Pour soutenir la croissance des entreprises, le Pôle a mis en place un important dispositif d'accompagnement personnalisé à toutes les étapes du développement de l'entreprise innovante.

Le programme « CellComp » comprend des accompagnements individuels ainsi que des ateliers de formation sur de nombreuses problématiques comme le développement stratégique, le business model, les ressources humaines, les partenariats, l'optimisation des produits, les enjeux réglementaires, le développement industriel et commercial, le financement de l'entreprise...

A ce titre, le Pôle anime aussi un comité d'investisseurs dédié aux biotechs, réservé aux premières levées de fonds (1 – 5 M€). Le Pass French Tech, associé au réseau thématique Health Tech, concerne les entreprises en hyper-croissance, avec un accompagnement tout au long de l'année. Quant à l'accélérateur GO4BIOBusiness, il est réservé à des pépites particulièrement prometteuses, soigneusement sélectionnées. Les trois entreprises accélérées durant la première phase en 2017 ont déjà créé 10 emplois et levé 7,5 M€. Un nouvel appel à candidatures a été lancé en 2018. Sur les 14

candidatures, 5 ont été retenues. Les lauréats bénéficieront de 12 mois d'accélération avec une vingtaine de prestations.

En 2018, 14 entreprises ont été accompagnées sur le territoire métropolitain.

Il convient de noter par ailleurs que Eurobiomed s'implique considérablement dans les projets du territoire :

- Marseille Immunopôle : détection de projets, organisation de la rencontre thématique Immuno-Oncologie, développement des collaborations entre scientifiques, cliniciens et acteurs industriels...
- Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection : émergence de projets collaboratifs, échanges avec les start-Ups incubées...
- Soutien au programme DHUNE (centre d'excellence visant à fédérer favoriser la recherche sur les maladies neurogénéralives et le vieillissement et à fédérer les acteurs) : émergence de projets de R&D, interface entre cliniciens, chercheurs et industriels...
- Institut GIPTIS (lutte contre les maladies rares génétiques).
- Organisation à Marseille de la Convention d'affaires européenne BioFit 2019
- Co-construction de la feuille de route stratégique métropolitaine
- Projet de Technopôle d'Aubagne.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle Eurobiomed, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 55 000 euros, représentant 5,22 % du budget prévisionnel 2019 d'un montant de 1 052 730 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 48.000 euros pris en charge sur le budget Métropole fractionné du Territoire Marseille Provence
- 7.000 euros pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 mars 2019;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 mars 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Eurobiomed une subvention de 55.000 euros. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 48.000 euros sur le budget Métropole fractionné du Territoire Marseille Provence
- 7.000 euros par le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec le Pôle Eurobiomed, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Principal Métropole sous politique B370 - Chapitre 65 - Nature 65748- Fonction 61
- l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix chapitre 65 - nature 65748 - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ